

temps qu'elle connaisse la situation exacte quant à ces études effectuées par des experts-conseils. Divers journaux ont parlé de la question. Le *Globe and Mail* a publié un éditorial et un article de Bob Cohen sur ce sujet. George Bain a également écrit là-dessus. Tout cela se résume à ceci: nous n'aurons pas de véritable démocratie tant que toutes ces études ne seront pas rendues publiques. La population canadienne ne pourra pas participer au processus démocratique à moins que le gouvernement ne mette à sa disposition les informations qu'il possède afin qu'elle soit vraiment au courant des faits.

Je suis particulièrement surpris d'apprendre que l'information demandée dans l'avis de motion que nous examinons en ce moment ne serait pas communiquée au public. Un ministère en particulier est en cause plus particulièrement et il s'agit d'un ministère qui intéresse tout le monde au Canada: celui de la Consommation et des Corporations. J'exhorte encore le gouvernement à communiquer ces documents. Je ne puis imaginer qu'ils puissent contenir quoi que ce soit qui ne devrait pas être rendu public. C'est en se basant sur des informations de cette sorte que les gens sont en mesure d'arrêter des décisions éclairées et que les journalistes sont en mesure d'écrire des éditoriaux intelligents indiquant la tendance du moment. Je supplie le gouvernement de communiquer ces documents maintenant de sorte que nous soyons tous à même de connaître tout aussi bien que ses experts-conseils du ministère, les problèmes touchant la consommation.

[Français]

M. Paul Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les études auxquelles fait allusion l'honorable député de Moose Jaw (M. Skoberg), dans l'avis de motion portant production de documents n° 104 qu'il a présenté, sont confidentielles et se rapportent à l'élaboration de la politique, à l'exception d'un rapport préparé par «*Operation Research Inc.*» sur l'organisation du programme des consommateurs.

Nous serions heureux de déposer ce rapport, mais nous demandons à l'honorable député de retirer sa motion quant aux autres études dont elle traite.

[Traduction]

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais le motionnaire a montré une ignorance cultivée de tout ce qui concerne la recherche. Avec tout le respect que je lui dois, je pense qu'il y a lieu de le corriger au

moins sur un aspect de la question, nommément celle des appels d'offres.

Si l'État a besoin d'acier de tel poids et de telles dimensions, il lui est facile de lancer des appels d'offres. Mais s'il demande des données informatives, ce qui n'est pas aussi facile à décrire, la situation se complique. L'État aurait raison de lancer publiquement des appels d'offres pour la fourniture de papier ou de livres, mais ayant quelque expérience de la recherche sur les marchés et de la recherche en général, j'aimerais signaler au député qu'un projet de recherche n'est pas entièrement défini au départ. Le gouvernement ou l'institution en cause ne dit pas: posez telles questions, interrogez telles personnes.

La réalité, c'est que des firmes d'experts-conseils sont invitées à faire des propositions. Ces propositions décrivent le type de recherches qu'on veut exécuter afin de trouver la réponse à certaines questions, ainsi qu'un devis des frais. Certaines propositions peuvent atteindre le double du prix d'autres propositions. Par ailleurs, si on désire la réponse à une question, certaines firmes intervieweront deux personnes et d'autres un millier. Le client doit déterminer, quel que soit le prix, si une firme plutôt qu'une autre est susceptible de fournir la bonne réponse. Une fois cette décision prise, le client ne peut pas s'adresser à une autre firme et dire: «Cette proposition vient d'une autre firme mais vous pouvez faire à moins cher.» Cela ne se passe pas de cette façon. Si le député voulait examiner la façon dont l'industrie des études et des recherches techniques s'est développée, il s'apercevra que les appels d'offres ont été abandonnés il y a quelques années car c'était un fiasco complet.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il une courte question? Pense-t-il que le système de soumissions sur invitation est la seule manière de conduire une opération comme celle entreprise par le gouvernement?

M. Otto: Dans le domaine des recherches et des consultations, les propositions sur invitation sont les seules qui se soient avérées fructueuses au cours des 22 dernières années.

M. Skoberg: Que faut-il faire pour obtenir la liste?

M. Otto: Lancez-vous dans la recherche.

M. Skoberg: Le député suggère-t-il que le gouvernement devrait communiquer avec tout le monde?

(La motion de M. Skoberg, mise aux voix, est rejetée sur division.)